

Compte rendu du CSAL du 16 octobre 2024

Ce CSAL s'est déroulé en bi-modal dans les locaux de la direction de l'ENFiP.

Guillaume Champion, CGT, assure les fonctions de secrétaire adjoint de cette instance.

Après la lecture des déclarations liminaires par les OS, le président répond :

- sur la situation budgétaire actuelle :
 - La direction pointe l'incertitude budgétaire actuelle et rappelle qu'à ce jour aucune information ou directive ne lui a été donnée.
Cependant, l'ENFiP se doit de travailler sur des stratégies afin de répondre à d'éventuelles demandes concernant la baisse d'emplois et/ou budgétaire.
 - M.Girault a insisté sur la nécessité d'établir plusieurs propositions afin de montrer que l'ENFiP est là et qu'elle sait s'adapter.
Il a d'ailleurs indiqué que certaines directions considéraient l'ENFiP comme un coût et non un investissement. De plus en plus de directions rechignent à envoyer leur agent en formation ainsi qu'à libérer les professionnels associés pour animer des stages.

1- Présentation des PV du CSAL du 19 juin 2024

PV approuvé.

2- Site internet : « Rejoindre les Finances publiques » :

La direction a présenté le site Rejoindre les finances publiques dont l'objet est « de mettre en avant la richesse des missions, des métiers et des parcours au sein de la DGFIP, les différentes voies d'accès aux emplois proposés en vue de susciter davantage de candidatures en nombre et en qualité. »

M.Girault a profité de ce point pour démontrer qu'à travers la gestion de ce site, la mission attractivité faisait partie du domaine de l'ENFiP en plus des missions de formation (FI/FC) et des concours.

Enfin, il a indiqué que contrairement à d'autres directions de la fonction publique d'État, La DGFiP arrivait à faire le plein de candidats lors des différents recrutements et que depuis 3 ans nous assistions à une hausse du nombre de participants au concours DGFiP.

La CGT a indiqué que quelle que soit la qualité de ce site celui-ci ne pourra pas contre balancer le dénigrement systématique dont font l'objet les agents de la fonction publique par les différents gouvernements depuis plusieurs années.

À ce dénigrement qui est repris en boucle par les différents médias, se rajoute la casse du service public, le gel du point d'indice ainsi que la détérioration de nos conditions vie au travail.

Par ailleurs, au-delà de l'attractivité de la DGFiP et de l'augmentation des inscriptions aux concours, se pose la question de la qualité des candidats que l'on recrute.

C'est pour cela que la CGT a demandé qu'il soit communiqué la moyenne du dernier candidat admis lors des différents concours au cours des 10 dernières années.

À partir de ses données, on pourra voir si oui ou non il y a eu une baisse des qualités parmi les candidats sélectionnés.

3 - La réforme des concours

3.1 - Les nouvelles épreuves

L'entrée en vigueur des nouveaux concours sera effective pour les concours millésime 2026 (inscriptions à l'automne 2025).

Pour la direction, la rénovation des concours à 3 objectifs :

- Renforcer l'attractivité ;
- Diversifier les profils, en ouvrant de nouvelles matières ;
- Simplifier, moderniser et « désacadémiser » les épreuves.

Les nouvelles épreuves sont les suivantes :

Contrôleur des Finances publiques

Avant	Après
Pré-admissibilité – QCM – 1h30/coef 2 <i>Connaissances générales</i> <i>Maths, Français, logique</i>	Épreuve supprimée
Admissibilité – Épreuve 1 – 3h00/Coef 4 Analyse de dossier <i>Sujet à caractère économique et financier</i>	Admissibilité – Épreuve 1 – 3h00/Coef 4 Analyse de dossier <i>Sujet contemporain économique, social ou financier + avis argumenté à formuler</i>
Admissibilité – Épreuve 2 – 3h00/Coef 3 Écrit à option <i>Maths, Éco, compta, bases juridiques</i>	Admissibilité – Épreuve 2 – 2h00/Coef 2 Partie 1 : QCM (<i>connaissances générales, Maths, Logique</i>) Partie 2 : QRC sur option au choix (<i>Sc éco et sociales, Compta, Droit, Maths, Hist géo et géopo</i>)
Admissibilité – Épreuve 3 – 1h30/Coef 1 facultative Langue <i>Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien</i>	Épreuve 3 de langue supprimée
Admission – Oral – 25mn/Coef 6 Présentation de parcours + Connaissances environnement éco et financier	Admission – Oral – 25mn/Coef 6 Présentation de parcours + Motivation à rejoindre la DGFIP + Mises en situation

Inspecteur des Finances publiques

Avant	Après
Admissibilité – Épreuve 1 – 4h00/Coef 7 Note de synthèse <i>Sujet à caractère économique et financier</i>	Admissibilité – Épreuve 1 – 4h00/Coef 5 Note de synthèse <i>Sujet contemporain + avis argumenté à formuler + éventuellement une action à mettre en oeuvre</i>
Admissibilité – Épreuve 2 – 3h00/Coef 5 Écrit à option <i>Droit constit et adm, Institutions politiques et communautaires, Droit et procédures civils, Droit des affaires, Eco, Économétrie et stat, Maths, Compta, Finances publiques;</i>	Admissibilité – Épreuve 2 – 2h30/Coef 3 Partie 1 : QCM (<i>Env adm, éco et fin, UE, Culture numérique, Logique, Anglais</i>) Partie 2 : QRC sur option au choix (<i>Droit privé, Droit public, Finances publiques, Maths stats et proba, Compta et analyse fi, Sciences politiques, Analyse éco, Littérature, Hist géo</i>)
Admission – Épreuve orale 1 – 30mn/Coef 6 <i>Présentation jury, connaissances environnement éco et financier</i>	Admission – Oral – 35mn/Coef 8 Présentation de parcours + Motivation à rejoindre la DGFIP + Mises en situation
Admission – Épreuve orale 2 – 20mn/Coef 4 <i>Option au choix (idem épreuve 2 écrite)</i>	Épreuve supprimée
Admission – Épreuve 3 – 1h30/Coef 1 obligatoire Langue <i>Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien</i>	Épreuve supprimée et anglais intégré au QCM d'admissibilité

La CGT n'est pas certaine que cette réforme permettra une meilleure attractivité et émet des doutes sur l'utilisation des QCM et des QRC sur des épreuves qui auparavant faisaient l'objet de rédaction.

Par ailleurs, les OS ont constaté la prépondérance de l'oral sur les épreuves écrites. C'est un choix assumé de la part de la DGFIP.

3.2 - L'accompagnement, l'impact sur les CPT

A travers ce point, la CGT a demandé d'évoquer l'impact de cette réforme sur les Classes Prépa-Talent.

Le constat est simple, la modification des épreuves et des coefficients doit entraîner une profonde refonte du programme des différentes CPT de l'ENFiP.

Si le programme reste tel quel, certaines nouvelles matières ne seraient pas abordées et à l'inverse d'autres seraient sur-représentées dans le programme de révision. C'est le cas notamment des matières qui étaient étudiés pour l'épreuve d'admissibilité n°2

La CGT a demandé à l'ENFiP de prendre position sur l'ampleur de cette révision. Doit-on parler d'un toilettage ? au risque de faire une préparation non adaptée aux attentes du nouveau concours ou bien d'une réelle refonte du programme mais dans ce cas se pose le problème de la ressource enseignant disponible et des contraintes calendaires.

La réponse de l'ENFiP n'a pas été claire sur ce sujet, il a été évoqué une adaptation par étape en fonction du temps disponible des uns et des autres et qu'une réunion de cadrage au mois de novembre aurait lieu.

Madame Perot a indiqué qu'au cours de celle-ci, serait remis aux enseignants un sujet 0 afin de connaître les attendus de ce nouveau concours

4 - La représentation de la société dans la documentation pédagogique

La direction de l'École a sollicité la MRA pour une mission documentaire « flash » visant à s'assurer que les supports pédagogiques des formations initiales et continues, reflétaient la diversité de la société française.

D'après l'audit c'est le cas, même si celui-ci a constaté un certain « traditionalisme » dans le choix de nos mises en situation : beaucoup de M et Mme mais absence de M et M ou Mme et Mme par exemple.

La CGT n'est pas revenue sur le détail de cet audit mais a simplement demandé que le prochain audit de la MRA s'intéresse à l'organisation de l'ENFiP ou à la transmission de l'information au sein de l'ENFiP.

5 - Points divers.

5.1 - Remboursement frais de repas

Dans sa déclaration liminaire, la CGT a demandé à l'ENFiP de se positionner sur le décret (n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006) fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Ce décret indique notamment que pour obtenir le remboursement des frais de repas occasionnés lors d'un déplacement, la transmission des pièces justificatives n'est plus nécessaire, sauf arrêté ministériel contraire.

Dans l'attente de cet arrêté, certaines directions ont fait le choix d'appliquer ce décret tel quel.

Après échanges avec M. Tassim ASSIH, il semble que cela ne soit pas la solution retenue par l'ENFiP.

M. ASSIH a simplement indiqué que cet arrêté devrait être publié courant janvier 2025 et que d'ici là, les pièces justificatives de repas devraient continuer à être scannées par les agents via l'application FDD.

Il est donc urgent d'attendre !

5.2 - CIF de Noisiel :Accès condamné des toilettes PMR

La CGT a souhaité revenir sur la situation du CIF de Noisiel.

Lors de la visite de site en date 08 octobre 2024, les membres de la FS ont constaté la fermeture des toilettes PMR, situées au RDC et cela depuis plus d'un an.

Sur place, lors d'un échange informel, la première raison invoquée était la présence d'une fuite au niveau de la chasse d'eau.

Lors de la FS en date 09 octobre 2024, l'ISST a été saisie de ce problème et a posé directement la question au gestionnaire du site.

Celui-ci a répondu que le sanitaire n'était pas défectueux mais que conformément au process qui avait été établi avec l'ENFiP, les personnes en situation de handicap devaient se faire connaître afin qu'ils puissent avoir accès aux toilettes.

Pour la CGT, cette situation est inacceptable et relève d'une gestion discriminante vis-à-vis des personnes ayant un handicap. Elle a informé le CSAL de la saisine de la cellule de signalement Qualisocial.

Mme Augé nous a indiqué que ce point aller faire l'objet d'une discussion entre l'ENFiP et la gestionnaire de site.

5.3 - Rentrée des contrôleurs

5.3.1 - Problèmes de réseau

Dans sa déclaration liminaire la CGT est revenue sur les problèmes de réseau que les stagiaires ont rencontré lors de leur première journée d'autonomie (vendredi 04 octobre).

Mme Céline Sage a indiqué que les services informatiques expertisaient le problème mais qu'apparemment le problème n'était pas lié à une surcharge du réseau.

Pour la CGT, en absence de diagnostic, ce problème risque de se reproduire ultérieurement.

5.3.2 - VPN stagiaire

Mme Sage est revenue également sur le paramétrage du VPN stagiaire qui permet un accès uniquement entre 07h et 20h. Elle a indiqué que c'était une prise d'initiative des bureaux SI, sans demande préalable de l'ENFiP.

Mme Sage a indiqué que l'ENFiP était en contact avec les services informatiques afin de lever cette contrainte horaire.

5.4 - Note harmonisée sur les congés

Lors du dernier CSAL en date 19 juin 2024, M. Girault s'était engagé à nous présenter une note harmonisée sur les congés au sein de l'ENFiP.

En absence de ce point à l'ordre du jour de cette instance, la CGT a demandé qu'un point soit fait sur l'avancement de cette note.

M.Girault a indiqué que celle-ci était en bonne voie mais, que compte tenu du départ à la retraite de Mme Baptiste au 01^{er} juillet 2024 et de l'arrivée de M.ASSI H Tossim à la tête du Pôle Pilotage et Ressources, du retard avait été pris.

Cependant, cette note devrait faire l'objet d'une présentation lors du prochain CSAL en date du 04 décembre.

La CGT a rappelé la nécessité de cette note afin de fixer un cadre et d'harmoniser les pratiques au sein des différentes structures mais que cette harmonisation devait s'effectuer vers le haut en tenant compte notamment des spécificités des différents métiers.

À ce jour, il existe encore d'importantes disparités entre établissements, entre structures et parfois même au sein d'un même service.

Il est donc urgent d'attendre !